

être utile, je serais tout disposé à continuer à assister à la suite de cette réunion dans le but de résoudre avec civilité ces difficultés, comme l'ont dit le député de Kamloops et d'autres députés.

J'entendrai le député de Kamloops pendant quelques minutes pour pouvoir me faire une idée de la tournure que prennent les choses. Je reviendrai au député de Calgary-Ouest. Si on ne peut pas s'entendre pour poursuivre les discussions, une prorogation pourrait être utile. Le député de Calgary-Ouest dispose de tous ses droits dans le cadre de sa question de privilège.

M. Riis: Monsieur le Président, je trouve votre intervention appropriée. J'ai lu le rapport du comité ainsi que le projet de loi proposé, et j'accepte en partie, mais en partie seulement, ce que le député de Calgary-Ouest a indiqué. Manifestement, il y a des points évidents de désaccord ou qui demandent à être clarifiés. Je ne pense pas que ce soit l'endroit approprié pour discuter des nuances du projet de loi C-79. Un comité a été créé expressément dans ce but et a effectué jusqu'à présent une énorme quantité de travail. J'espère que ce comité poursuivra ses travaux dans le même esprit.

Considérant certaines des allégations que mon collègue a faites à mon égard, je me sens obligé de répondre au nom de mes électeurs. J'ai l'intention de le faire avec brièveté et concision. Je renoncerais simplement à poursuivre les commentaires sur le paragraphe 52-8.

M. Hawkes: Je m'excuse de cette interruption. Le député pourrait-il dire d'où il tient ces allégations? Celles qu'il a mentionnées jusqu'à présent figurent dans ma question de privilège, que je n'ai pas encore présentée. Je ne sais pas au juste où ces allégations ont été faites. Il se pourrait que je les aie faites à la radio ou ailleurs. Je lui saurais gré d'avoir la courtoisie de me dire où j'ai fait ces allégations pour que je puisse en vérifier la teneur.

M. le Président: Le député de Kamloops aiderait la présidence et la Chambre s'il résumait ce qui, à son avis, constitue l'essentiel des allégations et s'il exprimait ce que je pense il va dire, c'est-à-dire qu'il n'est pas d'accord avec le député de Calgary-Ouest à cet égard.

Cela nous paraît à tous très clair. Je vais certainement lui permettre de le faire inscrire au procès-verbal. Si d'autres discussions s'imposent pour essayer de régler ce point avec prudence, je ne sais pas s'il faut entrer dans le

détail à ce moment-ci. Je donne la parole au député de Kamloops.

M. Riis: Monsieur le Président, j'aimerais aider mon collègue. Le 12 octobre, il a parlé pendant près d'un quart d'heure au sujet des diverses allégations; c'est à partir de cette source dans le harsard que je vais faire la plupart de mes observations. Pour ce qui est de ses déclarations, je ne sais pas s'il en a fait d'autres publiquement ou non.

Je vais simplement dire qu'au cours de ces délibérations, le whip a laissé entendre que j'avais empiété sur ses privilèges ou que j'avais fait outrage à la Chambre lorsque j'ai dit que «le gouvernement insistait sur cet article en réponse aux pressions de son groupe parlementaire du Québec». De même, il s'élève contre la déclaration que la presse m'attribue, selon laquelle la majorité des politiciens faisant l'objet des enquêtes qui ont entraîné la présentation du projet de loi C-79 venaient de la province de Québec.

Le député de Calgary-Ouest allègue également que je ne cesse de nuire aux travaux du Bureau de régie interne en parlant publiquement de questions dont il débat. Au départ, j'aimerais dire que le comité chargé d'étudier le projet de loi C-79 s'est réuni et a rendu sa décision publiquement. Le comité n'a pas encore fait rapport à la Chambre. Le fait que mon collègue dise que je devrais m'abstenir de faire des commentaires sur les délibérations du comité tant que rien n'est publié et tant que le projet de loi ne fait pas l'objet d'un rapport à la Chambre dénote ce qui, à mon avis, est un manque de respect à l'égard des commentaires publics faits à propos de ces importantes questions d'intérêt public.

• (1550)

Il allègue que j'ai tort de dire que le gouvernement est majoritaire au sein du Comité spécial chargé de l'examen de la Loi sur le Parlement du Canada. L'article du *Kamloops Daily News* notait que «les conservateurs ont, avec le Bloc québécois, voté pour que les députés soient au-dessus de la loi». C'est essentiellement ce que je disais. M. Fife, dans le *Ottawa Sun*, dit: «Riis a accusé hier les conservateurs de profiter de leur majorité au sein d'un comité des Communes.»

On a allégué que mon collègue, le député de Calgary-Ouest, avait déclaré ce qui suit à la Chambre le vendredi 12 octobre. Je cite la page 14106 du harsard:

Il affirme des choses qui ne sont tout simplement pas vraies.